

TABLEAU DES AIDES FINANCIÈRES - Communes et EPCI de l'Essonne (07/02/2019)

COLLECTIVITÉ LOCALE	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS DE CALCUL DE L'AIDE	AUTRES CONDITIONS D'OCTROI	OÙ S'ADRESSER
BREUILLET	Propriétaires occupants et bailleurs	Exonération partielle de 50 % de la part communale de la taxe foncière pendant 5 ans	Travaux d'amélioration ou d'équipement important concourant aux économies d'énergie, dans un logement achevé avant le 01/01/1989	Claire TARABELLI Chargée de mission Développement durable, Assainissement, Transport & Handicap claire.tarabelli@ville-breuillet.fr 01 69 94 60 22
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY	Propriétaires occupants et bailleurs sous conditions de ressources (modestes, très modestes)	Aides dans le cadre de l'OPAH 2015-2020 : Prise en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) Aides complémentaires des aides de l'Anah dans le cadre du programme « Habiter mieux »	Logement situé sur les communes de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay	OPAH Paris-Saclay 01 60 78 17 11 opah-paris-saclay.com
ÉVRY-COURCOURONNES	Propriétaires occupants et bailleurs	Exonération partielle de 50 % de la part communale de la taxe foncière pendant 5 ans	Travaux d'amélioration ou d'équipement important concourant aux économies d'énergie, dans un logement achevé avant le 01/01/1989 ; travaux réalisés au cours de l'année qui précède la 1 ^{ère} année d'application de l'exonération	Centre des finances publiques 306 square des Champs-Élysées 91000 Évry-Courcouronnes 01 69 47 13 70
OPAH ÉVRY-COURCOURONNES	Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs	Aides dans le cadre de l'OPAH 2016-2021	8 copropriétés sont concernées : Bois sauvage Le Sully Canal Espalines 1 Espalines 2 Clos aux Chansons Clos du mailles Bords du Lac 1 Bords du Lac 2	SOLIHA Habitat et Territoires Île-de-France 39 rue Paul Claudel 91000 Évry-Courcouronnes 01 69 13 04 92 soliha.idf@soliha.fr
PALaiseau	Propriétaires occupants et bailleurs	Exonération de 100 % de la part communale de la taxe foncière pendant 5 ans	Travaux d'économie d'énergie de 10 000 € minimum dans un logement achevé avant le 01/01/1989 ou travaux d'économie d'énergie de 15 000 € minimum sur les 3 années précédant l'application de l'exonération	Centre des finances publiques 3 rue Emile Zola 91120 Palaiseau 01 69 31 83 00
PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS	Propriétaires occupants	- 60% du montant HT des travaux - Plafond de l'aide : 8 000 €	- Bâtiments dont le permis de construire a été déposé avant le 1/09/2006 - Isolation des toitures, planchers de combles, murs ou planchers bas (uniquement en béton de chanvre) - Matériaux subventionnés : laine de chanvre, enduit chaux-chanvre ou béton de chanvre, laine ou panneaux de fibre de bois, paille	Maison du Parc 20 boulevard du Maréchal Lyautey 91490 Milly la Forêt 01 64 98 73 93 t.bedot@parc-gatinais-francais.fr
SACLAY	Propriétaires occupants et bailleurs	Exonération partielle de 50 % de la part communale de la taxe foncière pendant 5 ans	Travaux d'économie d'énergie de 10 000 € minimum dans un logement achevé avant le 01/01/1989	Centre des finances publiques 3 rue Emile Zola 91120 Palaiseau 01 69 31 83 00